

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance publique du 23 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois d'octobre à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montaignu-Vendée, à la mairie de Montaignu – salle des Mariages, après convocation légale du 17 octobre 2024, sous la présidence de Mme Cécilia GRENET, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Étaient présents les membres suivants (7) :

LIMOUZIN Florent	BLAINEAU Isabelle	BOUCLIER Marie-Bénédicte
COLMARD Etienne	DEL PINO Maryvonne	FOURNIER Gilbert
GOIN Béatrice	GRENET Cécilia	LEVEILLER Pascal
PAVAGEAU Laëtitia	POUPARD Sylvie	ROUILLIER Caroline
TOLLEC Dominique		

Étaient représentés (4) :

Florent LIMOUZIN	A donné pouvoir à	Cécilia GRENET
Béatrice GOIN	A donné pouvoir à	Isabelle BLAINEAU
Sylvie POUPARD	A donné pouvoir à	Laëtitia PAVAGEAU
Caroline ROUILLIER	A donné pouvoir à	Maryvonne DEL PINO

Était absent excusé (1) : Gilbert FOURNIER

Était absente (1) : Marie-Bénédicte BOUCLIER

Secrétaire de séance : Dominique TOLLEC

Délibération n°DEL20241023_01

Débat d'orientations budgétaires 2025

Mme Cécilia GRENET, Vice-présidente rappelle à l'assemblée que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape impérative dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires 2025 et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 joint à la présente,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 et de l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 28 OCT. 2024

SLOW

ID : 085-200081123-20241023-DEL20241023_01-DE

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Président,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent

Limouzin

Date de signature : 25/10/2024

Qualité : Président du CCAS de
Montaigu-Vendée



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance publique du 23 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois d'octobre à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montaignu-Vendée, à la mairie de Montaignu – salle des Mariages, après convocation légale du 17 octobre 2024, sous la présidence de Mme Cécilia GRENET, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Étaient présents les membres suivants (7) :

LIMOUZIN Florent	BLAINEAU Isabelle	BOUCLIER Marie-Bénédicte
COLMARD Etienne	DEL PINO Maryvonne	FOURNIER Gilbert
GOIN Béatrice	GRENET Cécilia	LEVEILLER Pascal
PAVAGEAU Laëtitia	POUPARD Sylvie	ROUILLIER Caroline
TOLLEC Dominique		

Étaient représentés (4) :

Florent LIMOUZIN	A donné pouvoir à	Cécilia GRENET
Béatrice GOIN	A donné pouvoir à	Isabelle BLAINEAU
Sylvie POUPARD	A donné pouvoir à	Laëtitia PAVAGEAU
Caroline ROUILLIER	A donné pouvoir à	Maryvonne DEL PINO

Était absent excusé (1) : Gilbert FOURNIER

Était absente (1) : Marie-Bénédicte BOUCLIER

Secrétaire de séance : Dominique TOLLEC

Délibération n°DEL20241023_02

Rassemblement des aînés 2025 – Vote des tarifs

Mme Cécilia GRENET, Vice-présidente rappelle que depuis plusieurs années, chaque commune déléguée organise des rassemblements à destination des aînés. Elle précise que ces rassemblements prennent généralement la forme de goûter, de repas ou de distribution de colis.

Au cours de sa séance en date du 6 décembre 2021, le Conseil d'Administration du CCAS par délibération n°DEL2021.12.06-3 a fixé les modalités d'organisation et le montant du budget alloué par le CCAS pour ces rassemblements.

Elle expose à l'assemblée que ces rassemblements concernent les habitants de Montaignu-Vendée âgés de plus de 75 ans et sont organisés une fois par an à la période souhaitée par les communes déléguées. Le financement du CCAS ne vaut que pour une seule participation par habitant remplissant les critères.

Elle propose qu'en fonction des formules de rassemblements retenues, le budget alloué par le Centre Communal d'Action Sociale de Montaignu-Vendée soit défini de la façon suivante :

	Age	Formule goûter	Formule repas	Formule colis	Cadeaux aux absents (+ 80 ans)
Par personne	75 ans	14 €	22 €	16 €	8 €

Pour les conjoints et accompagnateurs ne remplissant pas les critères d'éligibilité à savoir l'âge et le lieu de résidence, il sera demandé une participation financière du montant de la formule.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'organisation des rassemblements des aînés financée par le budget du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée à hauteur du coût des formules telles que présentées ci-dessous,

	Age	Formule goûter	Formule repas	Formule colis	Cadeaux aux absents (+ 80 ans)
Par personne	75 ans	14 €	22 €	16 €	8 €

- FIXE le montant de la participation financière demandée aux conjoints ou accompagnateurs ne remplissant pas les critères d'éligibilité, ainsi qu'aux personnes participant à plus d'un événement par année au coût de la formule mentionnée ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Président,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 25/10/2024
Qualité : Président du CCAS de Montaigu-Vendée

